

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 2 mars 2020, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau                      Monsieur Ziv Przytyk  
Madame Virginie Ashby                      Monsieur Normand Vigneau  
Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

*La conseillère Julie Grenier est absente.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h01.

20 03 026

**2. Adoption de l'ordre du jour du 2 mars 2020**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 2 mars 2020, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Expo Vallée de la Coaticook – Vins et Fromages
    - 6.1.2. Société canadienne du cancer – Avril mois de la jonquille
    - 6.1.3. Sécurijour 2020
    - 6.1.4. Bibliothèque et salle d'opéra Haskell
    - 6.1.5. Club de conservation du Lac Massawippi
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. Recommandations du CCU
    - 7.1.2. Ressourcerie des frontières - Entente
    - 7.1.3. Demandes locales 2020 – Sûreté du Québec
    - 7.1.4. Visites de prévention incendie 2020
    - 7.1.5. TECQ – Programmation des travaux 2020
    - 7.1.6. Mise en commun de l'appel d'offres pour la collecte des matières compostables et des déchets
    - 7.1.7. Acti-Sports MRC de Coaticook – AGA et représentant
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
  - 8.2. Rapport des conseillers

**9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**

9.1. Dépôt du rapport mensuel

**10. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

10.1. Dépôt du rapport mensuel

**11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

11.1. Dépôt du rapport mensuel

**12. Trésorerie**

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

**13. Deuxième période de questions**

**14. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

20 03 027

**3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

Des questions sont posées aux membres du conseil concernant le déneigement.

**6.1.1. Expo Vallée de la Coaticook – Vins et Fromages**

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

20 03 028

**6.1.2. Société canadienne du cancer – Avril mois de la jonquille**

**ATTENDU** que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

**ATTENDU** que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

**ATTENDU** qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

**ATTENDU** que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance nationale qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous types de cancer et que leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

**ATTENDU** que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas

à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise des ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

**ATTENDU** que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchée par le cancer ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Barnston-Ouest encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 029**

### **6.1.3. Sécurijour 2020**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 50\$ à Sécurijour Coaticook dans le cadre de la 10<sup>e</sup> édition de l'activité.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 030**

### **6.1.4. Bibliothèque et salle d'opéra Haskell**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 50\$ à la Bibliothèque et salle d'opéra Haskell dans le cadre de sa mission.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 031**

### **6.1.5. Club de conservation du Lac Massawippi**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 50\$ au Club de conservation de Lac Massawippi dans le cadre de sa mission.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.1. Recommandations du CCU**

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif en urbanisme (CCU) telles qu'elles apparaissent au compte-rendu de la rencontre du 20 février 2020 ;

**ATTENDU** que le Comité consultatif en urbanisme est en faveur de la demande de construction dans le PIIA de Way's Mills et la demande de dérogation mineure dans le cadre du projet de construction du bureau municipal ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte les recommandations du CCU et approuve la demande du projet de construction d'un bureau municipal dans le PIIA de Way's Mills ainsi que la dérogation mineure relative au projet.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.2. Ressourcerie des frontières - Entente**

**ATTENDU** que la Ressourcerie des frontières a déposée, à la Municipalité de Barnston-Ouest, une proposition pour le renouvellement de l'entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables pour une durée de cinq ans, soit de 2020 à 2024 ;

**ATTENDU** que le conseil municipal a lu et analysé la proposition d'entente quinquennale avec la Ressourcerie des frontières ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte l'entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables pour une durée de cinq ans, soit de 2020 à 2024.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Pizar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.3. Demandes locales 2020 – Sûreté du Québec**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont révisé les demandes locales devant être priorisées en 2020, par le comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

De soumettre au dit comité la liste suivante des priorités :

- Contrôler la vitesse, principalement au début et à la fin des quarts de travail des employés à Kingscroft (6h45 et 15h30) ;
- Faire respecter les arrêts obligatoires, notamment ceux-ci :
  - à l'intersection des chemins Kingscroft, Corey et Simard ;
  - à l'intersection des chemins Stage et Bean ;
  - à l'intersection des chemins Hunter et Way's Mills ;
  - à l'intersection des chemins Holmes, Labbé et Way's Mills ;

- Faire respecter les arrêts obligatoires aux conducteurs de machineries agricoles ;
- Contrôler la vitesse sur les chemins Stage, Roy Nord, Lyon, Way's Mills (notamment aux entrées du hameau et qui, à compter du printemps 2020, sera réduite à 30 km/h) et sur la route 141 ;
- Contrôler les « courses d'auto » sur le chemin Kingscroft ;
- Porter une attention particulière au terrain de jeu, à la patinoire et à la cabane du parc de Kingscroft (notamment pour le vandalisme et les feux à ciel ouvert) ;
- Application des règlements municipaux relatifs à la circulation (VTT), ainsi qu'une attention particulière aux déchets sur la chaussée (véhicule laissant échapper du lisier sur la chaussée) ainsi que le stationnement non autorisé en bordure des chemins municipaux (toute l'année) ;
- Porter une attention particulière, lors de la saison de la chasse, aux personnes qui chassent à partir et aux abords des chemins municipaux ;

De transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 035**

#### **7.1.4. Visites de prévention incendie 2020**

**ATTENDU** que la Municipalité se doit de compléter les visites de prévention incendie prévues dans le Schéma de couverture de risque de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la Municipalité accepte l'offre de la Régie incendie Memphrémagog Est soit de 30\$/visite pour les risques faibles.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Pizar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 036**

#### **7.1.5. TECQ – Programmation des travaux 2020**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 037**

#### **7.1.6. Mise en commun de l'appel d'offres pour la collecte des matières compostables et des déchets**

**ATTENDU** que la municipalité obtient très peu de soumissions pour les contrats de collecte des déchets et des matières compostables ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook gère actuellement le contrat de collecte des matières recyclables pour l'ensemble des petites municipalités de la MRC ;

**ATTENDU** que la gestion des plaintes est complexe étant donné les responsabilités partagées entre la municipalité (déchets et compost) et la MRC (recyclage) ;

**ATTENDU** l'augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

**ATTENDU** les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser les fréquences de collectes selon le modèle suivant afin d'obtenir de meilleurs prix et d'atteindre les objectifs de récupération :

- Collectes de déchets : 1 x / 4 semaines (13 collectes par année) ;
- Collecte des matières compostables : 1 x / 2 semaines l'été; 1 x / 4 semaines l'hiver (20 collectes/année) ;

**ATTENDU** la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser le mode de collecte pour une collecte mécanisée des déchets (avec des bacs roulants) ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

De signifier à la MRC son **intention** de participer à l'appel d'offres commun pour la collecte des déchets et des matières compostables, à compter de la date de la fin de son contrat, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et selon les fréquences

recommandées.

La Municipalité se réserve le droit de se retirer du groupe, avant l'adjudication du contrat par la MRC.

De confier le mandat à la MRC d'agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat de collecte des matières résiduelles, dans le respect des règles d'adjudication de contrat applicables.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et aux autres municipalités locales.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 038**

**7.1.7. Acti-Sports MRC de Coaticook – AGA et représentant**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la Municipalité nomme la conseillère Cynthia Ferland, représentante de la Municipalité, à l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

**8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

**9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal et de voirie pour le mois de février.

**10.1. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement pour le mois de février 2020.

**11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière pour le mois de février 2020.

**20 03 039**

**12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 3 février 2020 – 20-02-022	83 745.44\$
B) Dépenses incompressibles – février 2020	3 957.47\$

C) Salaires février 2020	7 879.76\$
D) Comptes à payer au 2 mars 2020	75 712.88\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 87 550.11\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**20 03 040**

**14. Levée de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h33.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
**MAIRESSE SUPPLEANTE**

\_\_\_\_\_  
**DIRECTRICE GENERALE  
SECRETARIE-TRESORIERE**